

**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE DOMONT**

MAIRIE

D'ATTAINVILLE

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal d'ATTAINVILLE s'est réuni le LUNDI 14 JANVIER 2008

Sous la présidence de Mr Georges MISSEREY MAIRE

Etaient présents : Mr LHERMITTE Yves, Mr COUSIN Daniel, Mme MAILLARD Colette, Mme LOZAIC Odette Adjoints

Mme MALBERT Annie Mr THIEFRY Rémy, Mme LEJEUNE Claudine, Mr LEFEVRE Guy, Mme BUSNEL Martine Conseillers Municipaux

Etaient absents : Mme DAUTEUIL Valérie, Mr BASSET François, Mr VIARGUES Stéphane, Mr FLECHE Ludovic,

Secrétaire de séance : Mme MAILLARD Colette

**SIGNATURE DU MARCHE D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES
CHEMIN DE VIARMES ET RUE DE MOISSELLES**

Dans la continuité de la réalisation de l'enfouissement des lignes, il convient de faire les travaux dans le chemin de Viarmes et la rue de Moisselles.

Suite à un appel d'offre, le marché comprenant les travaux d'enfouissement réseaux (BT, FT et EP) est attribué à l'entreprise BIR (Bâtiment Industrie Réseaux), situé à CHENNEVIERES-SUR-MARNE (94), pour un montant de :

189 136.00 € HT soit 226 206.66 € TTTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec ladite entreprise.

AUGMENTATION DES LOYERS DES LOGEMENT ANNEE 2008

DECIDE d'augmenter le prix des loyers, pour l'année 2008. Soit une hausse de 2.49 % arrondi à l'euro supérieur.

AUGMENTATION DES LOYERS GARAGES ANNEE 2008

DECIDE d'augmenter le prix de location des garages, situés avenue des Chardonnerets, pour l'année 2008.

Soit une hausse de 2.49 % défini par l'INSEE, arrondi à l'euro supérieur, à savoir :

*Petit garage 197 € par trimestre
Grand garage 326 € par trimestre*

TARIFS SALLE 2009

DECIDE de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente, pour l'année 2009, soit :

	<i>100 Personnes</i>	<i>150 personnes</i>
Attainvillois	560 €	680 €
Hors commune	840 €	990 €

Jour de l'an et Noël : tarif unique de 1650 €

Ménage forfait de 100 €

REFECTION DU GYMNASSE – DEMANDE DE SUBVENTION

En vue d'obtenir une subvention pour le projet de réfection et de mise en sécurité du gymnase, Monsieur LHERMITTE Yves a élaboré un dossier. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis estimatif, s'élevant à 133 729,11 € HT,

SOLLICITE auprès de Monsieur le Président du Conseil Général du Val d'Oise, une subvention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la constitution du dossier.

DIT que les crédits seront portés au budget 2008.

CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL CIG

*Après avoir pris connaissance d'un courrier émanant du CIG, concernant une convention de médecine professionnelle. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, **OPTE** pour la solution d'un tarif fixé à 49,30 € par agent convoqué, pour l'année 2007.*

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'intervention d'un médecin du CIG, pour les visites médicales.

CONVENTION AVEC LA SOCIETE BDM AMENAGEUR

Cette délibération est reportée à un prochain conseil

DEMANDE DE TRASERR ECOLE – CHEMIN PIETONNIER – CHEMIN DE VIARMES ECOLE

Les travaux de construction des pavillons, du nouveau lotissement, situé chemin de Viarmes étant commencés, il est maintenant nécessaire de réaliser un chemin piétonnier le long du chemin de Viarmes, afin que les enfants puissent se rendre à l'école en toute sécurité.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis estimatif, s'élevant à 40 984 € HT. Montant auquel il faut ajouter les frais de géomètre, s'élevant à environ 1 500 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Général, au titre du TRASERR ECOLE et **DIT** que les crédits seront portés sur le budget 2008.

**NOMINATION D'UN NOUVEAU DELEGUE
POUR LE SYNDICAT DE LA FOURRIERE**

Monsieur BASSET François, délégué titulaire du syndicat de la fourrière, a demandé que cette délégation lui soit retirée. Il convient donc de le remplacer au sein dudit syndicat.

Monsieur LEFEVRE Guy est nommé délégué titulaire

DIT que Madame BUSNEL Martine, restera déléguée suppléante.

DDEN – DEMANDE DE SUBVENTION

Cette délibération sera abordée avec le vote du budget 2008

**CAF SIGNATURE D'UN CONTRAT « ENFANCE ET JEUNESSE »
POUR LE CENTRE DE LOISIRS**

Après avoir pris connaissance d'un courrier émanant de la CAF du Val d'Oise et écouté l'exposé de Monsieur LHERMITTE Yves, informant qu'un nouveau contrat « enfance et jeunesse » est mis en place, en échange du contrat « temps libre ». Permettant à la Commune d'obtenir des subventions pour un meilleur fonctionnement du centre de loisirs. Ce nouveau contrat est mis en place pour la période du 01 janvier 2007 au 31 décembre 2010.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat.

**PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LE REMPLACEMENT
D'UN AGENT EN CONGE MATERNITE**

Vu le décret 91-875 du 6-9-91 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territorial,

Dans le cadre des emplois administratifs,

*Monsieur le Maire **PROPOSE** de verser, au mois de janvier 2008, une prime exceptionnelle de 300 €, à Mesdames Karine LECHOPIER et Véronique BREIL, dans la mesure où un adjoint administratif a été en congé maternité, sans qu'il ait été remplacé par un agent extérieur. Sa charge de travail ayant été répartie sur les adjoints administratifs restant en poste.*

ACCEDE à la demande de Monsieur le Maire et **DIT** que les crédits budgétaires seront prévus sur l'exercice 2008, au chapitre 012.

REMBOURSEMENT SALLE DU 22 DECEMBRE 2007

La salle polyvalente avait été retenue, le 22 décembre 2007 par Madame CHINIAH Jayantee, suite à son décès, la famille de Madame CHINIAH demande le remboursement de l'acompte, soit 510 €.

ACCEPTE de rembourser la salle.

REMBOURSEMENT SALLE DU 19 JUILLET 2008

PREND connaissance d'un courrier émanant de Mademoiselle COQUEREL Caroline et Monsieur BEN MOHAMMED Abdelatif, domiciliés à Gonesse, 18 square du Nord, demandant le remboursement de l'acompte de 500 Euros versé pour la location de la salle en date du 19 juillet 2008.

ACCEPTE de rembourser Mademoiselle COQUEREL Caroline et Monsieur BEN MOHAMMED Abdelatif.

Monsieur le Maire,

DONNE les résultats du dernier recensement, fait en 2007. La population de la Commune a augmenté, le nombre d'habitants est maintenant de 1819.

AUTORISE le prêt de la salle polyvalente en vue d'organisation de réunions électorales publiques aux personnes qui en ont fait ou en feront la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00